



POINT PRESSE ADRESSAGE VIRE NORMANDIE

27/12/2024



Auparavant la dénomination et la numérotation des voies publiques étaient une possibilité pour les communes.

Aujourd'hui, l'entrée en vigueur de la loi 3 DS oblige les communes à avoir un adressage précis.

C'est pourquoi la commune de VIRE NORMANDIE procède à la mise en place de l'adressage pour toutes ses voies de son territoire qui en ont besoin.

Pourquoi ce programme adressage ?

- Pour sécuriser les moyens de secours (SDIS)
- Pour développer et uniformiser le GPS
- Pour développer la fibre optique
- Pour mettre à jour les listes électorales et les documents scolaires.

Ce programme répond à l'obligation de classer et identifier toutes les voies par typologie (rue, route, chemin, impasse...), et numéroté chaque habitation et autres locaux. La numérotation mise en place est métrique ou classique pair-impair.

Le nom de chaque voie doit être unique et non ambigu pour mettre fin aux doublons. Chaque situation à fait l'objet d'un arbitrage.



Quelques chiffres sur l'ensemble de Vire Normandie

8000 foyers sont impactés par le changement,
dont 4610 par le changement des numéros de rues
880 voies changent, de noms ou de typologie.

Publipostage des courriers et information au public

A partir du 6 Janvier et jusqu'à la fin du mois, tous les foyers recevront dans leurs boites aux lettres une enveloppe contenant :

A- Un certificat d'adressage individualisé et une fiche de renseignement sur l'occupant si le logement est en location, afin de renseigner les fiches électorales et les inscriptions scolaires.

B- Un passeport pour l'adressage. Ce document répond à toutes les questions et démarches utiles pour le changement d'adresse. Les particuliers, les entreprises, les associations et autres sont concernés par les démarches à effectuer.

C- Une plaque de numéro avec un sachet de vis et de chevilles.

À noter que les habitants n'ayant pas reçu cette enveloppe à la fin du mois de Janvier, sont priés de contacter le numéro vert mis à disposition **08 011 14500**

A partir du 15 Mars, l'entreprise retenue, avec l'aide des services techniques poseront les nouveaux panneaux de rue. L'avancement du chantier se fera commune par commune.

Informations et contacts

Pour tous besoins d'informations et de renseignements complémentaires, plusieurs moyens sont proposés :

- 1- Le passeport pour l'adressage où vous trouverez les aides aux différentes démarches pour le changement
- 2- Un numéro Vert d'appel gratuit : **08 011 14500**
- 3- Les secrétariats de mairie pour toutes les communes déléguées : Coulonces, Maisoncelles-la-Jourdan, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende, Truttemer-le-Petit, Truttemer-le-Grand, Vaudry, Vire.

De plus, dans la commune déléguée de Vire, des permanences seront assurées par Françoise Foubert, élue chargée du projet.

Les permanences se dérouleront **les samedis matin du mois de Janvier.**

11 Janvier, 18 Janvier, 25 Janvier et 1er Février de 10h à 13h Salle Turpin, mairie de Vire.

Les rencontres se feront sans rendez-vous.

Pour en savoir plus, rendez vous sur : www.virenormandie.fr/adressage

